

Dans le cadre de plan national Ecophyto, ce bulletin de veille bibliographique est destiné aux professionnels des zones non agricoles.

SOMMAIRE

VEILLE ISSUE DE LA PRESSE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE	1
Gestion de la flore spontanée	1
Gestion et reconnaissance des organismes nuisibles	1
Réglementation et bonnes pratiques	3
En ligne sur le site Plante & Cité	4
VEILLE REGLEMENTAIRE	5

REALISE PAR LE CENTRE TECHNIQUE NATIONAL

Plante & Cité
Ingénierie de la nature **en ville**
Center for landscape and **urban** horticulture

Revue / sources citées dans ce numéro

Anthos	<i>Suisse</i>
Horticulture & paysage	<i>France</i>
Lien horticole	<i>France</i>
Matériel & paysage	<i>France</i>
Paysage actualités	<i>France</i>
Plante & Cité	<i>France</i>
Référence-Environnement	<i>France</i>

GESTION DE LA FLORE SPONTANÉE

HADDAD, Yaël. **Versailles. Les cimetières mis au régime sans phyto.** *Matériel & paysage*, juin-juillet 2014, n° 103, p.52-54 (3 p.).

La ville de Versailles (Yvelines) présente les actions menées depuis 2002 en faveur de la réduction des produits phytosanitaires dans les espaces verts, en particulier dans les cimetières depuis 2009.

Article / 04527

Gratter pour mieux désherber ! *Horticulture & paysage*, juin-juillet 2014, n° 155, p.52-53 (2 p.).

Parmi les méthodes alternatives au désherbage chimique des sols perméables, le désherbage mécanique est effectué dans plusieurs collectivités, par des châssis pistes ou des combinés multifonctions. Focus sur les expériences à Grenoble (Isère) et à Metz (Moselle).

Article / 04537

GESTION ET RECONNAISSANCE DES ORGANISMES NUISIBLES

DESFONTAINES, Michel. **Monaco. Un drone s'attaque au charançon rouge du palmier.** *Paysage actualités*, juillet-août 2014, n° 371, p.32-33 (2 p.).

*La Principauté de Monaco présente le drone, nouveau matériel utilisé pour la lutte préventive contre *Rhynchophorus ferrugineus*, le charançon rouge du palmier. L'espèce traitée est principalement *Phoenix canariensis*.*

Article / 04562

GOLDI HOFBAUER, Margrith. **De nouveaux organismes nuisibles marqueront-ils à l'avenir l'image de nos villes ?** [Beeinflussen neue Schadorganismen künftig das Bild unserer Städte ?]. *Anthos*, 2014, n° 2, p. 48-51 (4 p.).

L'auteur évoque les conséquences de l'arrivée des organismes nuisibles sur l'image de la ville et des espaces verts urbains, notamment dans le service des parcs et promenades de Zurich (Suisse). Quelques exemples de ravageurs sont notés. Les coûts et les mesures de prévention sont également abordés ainsi que les mesures d'urgence collaboratives et préventives à mettre en place. Un tableau (en allemand) donne un aperçu des actuels et potentiels organismes nuisibles.

Article / 04545

Document en français et allemand

REGLEMENTATION ET BONNES PRATIQUES

HADDAD, Yaël. **Charançon rouge. Abattage d'un palmier infesté.** *Matériel & paysage*, juin-juillet 2014, n° 103, p.39-41 (3 p.).

*A l'occasion d'un chantier réalisé dans le Var, le protocole d'abattage d'un palmier infesté par le charançon rouge (*Rhynchophorus ferrugineus*) est présenté par l'entreprise spécialisée La Sylvestre. Cette étape est l'une des interventions prévues dans le cadre de la lutte obligatoire contre ce coléoptère. Un point sur la réglementation est fait.*

Article / 04526

VIDRIL, Valérie. **MFSC. Des mélanges autorisés avec des produits phytopharmaceutiques, sous conditions.** *Lien horticole*, 27 août 2014, n° 895, p.5 (1 p.).

Depuis janvier 2014, la DGAL (Direction générale de l'alimentation) autorise l'incorporation d'additifs phytopharmaceutiques dans les matières fertilisantes et les supports de culture (MFSC). Les conditions nécessaires et la procédure sont précisées.

Brève / 04555

Les documents indiqués ci-dessous sont les dernières fiches mises en ligne ou mises à jour sur le site de Plante & Cité.

PLANTE & CITE, INRA CENTRE D'AVIGNON. **ALTERPRO : Mise au point de stratégies de piégeage combiné pour la gestion de la processionnaire du pin appliquées aux abords routiers, arbres d'alignements, parcs et îlots boisés en milieu urbain.** 2013 (Màj Projet n°3)

Bilan 2013 du programme ALTERPRO, initié par Plante & Cité et l'INRA en 2011, et soutenu par l'ONEMA dans le cadre du Plan Ecophyto 2018 avec le pilotage du Ministère du Développement Durable et de l'Agriculture. Il a pour objectif d'élaborer des stratégies de contrôle de la processionnaire du pin en milieu urbain validées scientifiquement.



Disponible en **accès libre** sur le site de Plante & <http://www.plante-et-cite.fr/experimentations-3816.html>

Pour obtenir le texte réglementaire, cliquez sur son titre : Ctrl + clic sur le lien

JO du 1er août 2014

[Arrêté du 24 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* \(Olivier\)](#)

JO de l'UE du 13 août

[Règlement d'exécution \(UE\) no 878/2014 de la Commission du 12 août 2014 modifiant le règlement d'exécution \(UE\) no 540/2011 en ce qui concerne la prolongation de la période d'approbation pour les substances actives «dichlorprop-P», «metconazole» et «triclopyr».](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) no 880/2014 de la Commission du 12 août 2014 modifiant le règlement d'exécution \(UE\) no 540/2011, en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active *Cydia pomonella* Granulovirus \(CpGV\).](#)

JO de l'UE du 15 août

[Règlement d'exécution \(UE\) no 888/2014 de la Commission du 14 août 2014 interdisant l'introduction dans l'Union de spécimens de certaines espèces de faune et de flore sauvages.](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) no 890/2014 de la Commission du 14 août 2014 portant approbation de la substance active métobromuron, conformément au règlement \(CE\) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution \(UE\) no 540/2011 de la Commission.](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) no 891/2014 de la Commission du 14 août 2014 portant approbation de la substance active aminopyralide, conformément au règlement \(CE\) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution \(UE\) no 540/2011 de la Commission.](#)

JO de l'UE du 23 août

Règlement d'exécution (UE) no 916/2014 de la Commission du 22 août 2014 portant approbation de la substance de base «saccharose», conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.

Règlement d'exécution (UE) no 917/2014 de la Commission du 22 août 2014 portant approbation de la substance active Streptomyces lydicus, souche WYEC 108, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.

Règlement d'exécution (UE) no 918/2014 de la Commission du 22 août 2014 modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active «phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire».

BO du 21 au 28 août 2014 (ministère chargé de l'Agriculture)

Note de service DGER/SDPFE/2014-697 du 26-08-2014 : instructions relatives à l'action de formation organisée à destination des formateurs relevant des organismes habilités pour la mise en œuvre des formations et tests permettant l'accès au certificat individuel produits phytopharmaceutiques.

JO de l'UE du 26 août

Règlement d'exécution (UE) no 921/2014 de la Commission du 25 août 2014 modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active tébuconazole.

Règlement d'exécution (UE) no 922/2014 de la Commission du 25 août 2014 portant approbation de la substance active métaflumizone, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011.

Source : Référence-Environnement (Site consulté le 03.09.2014)

Réalisé par : © Plante & Cité • www.plante-et-cite.fr